

[Text]

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): But old age pensioners will not be in the same situation. Is that not correct?

Madam Bégin: Can I remind you, and everyone, that it is technically correct for one moment in time, but it is not correct if you speak over years. The fact that the only program of the Canadian government, OAS pensions, that is indexed every three months, also means that when inflation was higher, they got it immediately, if I may say, which family allowances did not get at that time. So, the point it seems to me you are trying to make is that family allowances this year, you seem to say, will get a full 6%, and that is higher than what seniors will get. That is what you say.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Yes.

Madam Bégin: But last year and the year before, the same family might have received, always with a time lag, a different time lag. One is one year and the other is three months. It is on the whole, if you want to be fair and tell it truly, that you must make your calculations.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): And so must you make your calculations.

Madam Bégin: I did not decide that; they are old rules, decades old.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): What I am saying, Madam Minister, is that what we warned against when these two bills came in is that the most negative impact would be on the senior citizens.

Madam Bégin: That is not true.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Well, they are getting less in the way of indexing than those whose indexing...

Madam Bégin: Because inflation is less.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): They are getting less in the way of indexing than those whose indexing was locked in at the beginning of the year. I mean, that is very evident.

Madam Bégin: No it is not.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Those who get it on a yearly basis are getting 6%. Old age pensioners who get it on a quarterly basis are going to get it at less than 6%, and there is no offsetting supplement to old age pensioners, in the way that there is to people who are receiving family allowance, who get child tax credit. In other words, once again the old age pensioners have to take the short end of the stick.

Madam Bégin: That is not true. I am sorry. They get the inflation rate, if it is less than 6%. How can you say they are short-changed? That is not correct.

[Translation]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Alors que ce n'est pas le cas des retraités, n'est-ce-pas?

Mme Bégin: Sur le plan strictement technique, c'est peut-être vrai à un moment donné, mais pas sur un certain nombre d'années. Le programme des pensions de sécurité de la vieillesse du gouvernement canadien est le seul qui soit indexé trimestriellement. Lorsque l'inflation se fait sentir, les retraités sont les premiers à bénéficier d'une augmentation. Les allocations familiales ne sont pas rajustées aussi rapidement. Vous semblez vouloir dire que pour les allocations familiales l'augmentation serait de 6 p. 100 pendant toute l'année lorsque ce ne serait pas le cas pour les pensions de sécurité de la vieillesse.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): C'est juste.

Mme Bégin: Mais l'année dernière et l'année d'avant, les augmentations des allocations familiales ont été appliquées après un certain délai. C'était un an dans leur cas, alors que c'était trois mois dans le cas des pensions de sécurité de la vieillesse. Donc, pour être juste, il faut faire le calcul sur une certaine période.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Vous devez faire vos calculs vous aussi.

Mme Bégin: Ce n'est pas moi qui établit les règles. Elles existent depuis des décennies.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Nous vous avons bien dit, madame le ministre, lorsque ces deux projets de loi avaient été présentés, que ceux qui auraient le plus à en souffrir, seraient les personnes âgées.

Mme Bégin: Ce n'est pas exact.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ils obtiennent moins que les autres pour lesquels l'indexation...

Mme Bégin: Parce que l'inflation est moindre.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ils obtiennent moins que ceux pour lesquels l'indexation a été fixée au début de l'année. C'est indéniable.

Mme Bégin: Ce n'est pas exact du tout.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Ceux dont l'indexation est fixée pour toute l'année obtiennent 6 p. 100. Les retraités qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse obtiennent leur augmentation sur une base trimestrielle et cette augmentation n'atteint pas 6 p. 100. Et ils n'ont droit à aucun supplément comme c'est le cas des bénéficiaires d'allocations familiales qui ont aussi droit au crédit d'impôt pour enfants. En d'autres termes, ce sont encore une fois les retraités qui doivent faire les frais de la fête.

Mme Bégin: Ce n'est pas exact. Je regrette. Ils ont droit à une augmentation qui reflète le taux d'inflation. Il se trouve que le taux d'inflation est moindre que 6 p. 100. Comment pouvez-vous prétendre qu'ils ne reçoivent pas ce à quoi ils ont droit?